

APPELS A PROJETS

► Projets à faire parvenir en :

15 exemplaires

► Date limite :

Lundi 16 octobre 2017

► Durée maximale de la recherche :

24 mois

Dépôt dans les locaux de la Mission de recherche

(avant 16 heures, prévenir Mme Sophie Sebag au 01 70 22 70 67)

Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la justice – Millénaire 3
35, rue de la Gare – 75019 Paris

Ou

Envoi postal : (cachet de la poste faisant foi)

Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la justice – Site Millénaire 3
13, place Vendôme - 75042 Paris cedex 01

mission@gip-recherche-justice.fr
www.gip-recherche-justice.fr

► **Le travail quotidien des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse**

Le texte qui suit est un guide de réflexion pour ceux qui, quelle que soit leur discipline, ont l'intention de répondre aux appels à projets. Ils présentent les orientations prioritaires de recherche retenues pour ce thème, dans le cadre duquel une large part d'initiative est laissée aux chercheurs.

Deux documents, à télécharger depuis le site de la Mission (rubrique "Présenter un projet") :

- une note rappelant les **modalités de soumission** des projets,
- une **fiche de renseignements administratifs et financiers dûment complétée**

doivent nécessairement accompagner toute réponse à cet appel à projets.

Nous vous recommandons vivement la lecture du document « **modèle de convention** ».

Le travail quotidien des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse

Au quotidien, les professionnels du secteur public ou du secteur associatif habilité (SAH) de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) mènent, en équipes pluridisciplinaires (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmières) et en partenariat avec d'autres ministères (Éducation nationale, Santé, culture, sports...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous protection judiciaire (au pénal ou au civil), et de leur famille¹. Ils se répartissent entre 217 établissements et services et 492 unités éducatives, directement gérés par l'administration, ainsi que 1 039 établissements et services habilités, gérés par 499 associations². Chaque année, près de 150 000 jeunes sont suivis par leurs soins.

Cet appel à projets entend susciter des recherches sur les conditions et l'exercice concrets du travail éducatif de ces professionnels auprès des jeunes qui leur sont confiés.

Le cadre normatif des politiques publiques de prise en charge et d'accompagnement des jeunes et de leur famille a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. La circulaire dite « Perdriolle » du 24 février 1999 a consacré des objectifs d'individualisation de la prise en charge, d'accompagnement éducatif renforcé et de mise en place d'une action éducative territorialisée. La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, a introduit les notions de projet d'établissement et de projet éducatif (utilisation du document individuel de prise en charge (DIPC)). La recherche d'une plus grande fluidité entre les modes d'accompagnement des mineurs et de réduction des délais de prise en charge a nécessité une réorganisation des services (décret du 6 novembre 2007 de structuration juridique des services, notion de parcours éducatif, continuité de prise en charge entre les services). Ces réorganisations n'ont pas été sans effets sur les acteurs de terrain que sont les professionnels de la PJJ.

Un premier axe de recherche pourrait consister en l'observation minutieuse *in situ* des activités quotidiennes des professionnels.

Comment les acteurs de terrain s'approprient-ils les objectifs qui leur sont fixés ? Comment ces derniers sont-ils formulés et comment s'imposent-ils à eux ? Quelles sont leurs traductions sur le terrain ? Comment s'organise le travail des professionnels ? Quelles sont leurs contraintes ou, au contraire, leurs marges de manœuvre ? Comment sont vécus les rapports hiérarchiques ? Quelles sont les collaborations ou coopérations, formelles ou informelles, mises en place ? Quels sont les éventuels ajustements entre rôles prescrits et rôles réellement endossés ? Existe-t-il un décalage entre la culture professionnelle (modalités d'intervention, rapport au public, déontologie, etc.) telle que promue par la direction, celle intériorisée par les professionnels et leurs pratiques effectives ?

Il s'agit de parvenir à la production d'analyses issues de descriptions détaillées, chiffrées, etc., et de *verbatim*, susceptibles d'éclairer à partir des différentes méthodes indiquées ci-après la manière dont se déroulent, se façonnent et se fabriquent les principales caractéristiques observables du travail des professionnels de la PJJ, les liens entre les pratiques concrètes des individus et les évolutions des cadres qui leur donnent forme.

Un deuxième angle d'approche pourrait être celui de l'analyse des risques psychosociaux. Il s'agirait alors d'identifier et d'appréhender les affections dont peuvent souffrir les professionnels, liées à leurs conditions de travail, dans leurs dimensions physiques et psychiques. Quelles somatisations de la souffrance au travail par les acteurs de la PJJ ? Quelles sont les répercussions des conditions de travail sur la vie privée des professionnels ? Comment prévenir les suicides et les situations de « burn

¹ <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice>.

² Chiffres au 1^{er} juin 2016 (source : *Les chiffres-clés de la Justice 2016*)

out » ? *A contrario*, quels sont les ressorts des situations de travail générant du bien-être chez les agents ?

La recherche pourrait, en outre, aborder la manière dont la relation éducative entre professionnel et jeunes accompagnés peut être affectée par les modalités et conditions de travail précédemment analysées ainsi que par la transformation des formes de délinquance et l'évolution des publics suivis. Face à des jeunes délinquants réputés de plus en plus violents, comment les professionnels de la PJJ ajustent-ils leurs missions et leurs manières d'agir ? Quels sont leurs propres diagnostics rétrospectifs sur l'évolution des jeunes confiés à la PJJ depuis leur entrée dans la carrière ?

Intérêts de la recherche

L'intérêt de recherches conduites sur de tels sujets serait d'approfondir la connaissance du travail concret des professionnels de la PJJ. Des conditions de travail de ces derniers dépendent celles du travail avec les jeunes, dont l'accompagnement est une finalité de politique publique. C'est notamment pourquoi ces conditions méritent une grande attention.

Dans l'optique de leur amélioration, la formulation de préconisations serait attendue : comment soutenir et aider les professionnels ? Comment créer des coopérations là où le besoin s'en fait sentir ? De nouvelles formations seraient-elles opportunes ? Un recueil des « bonnes pratiques » observées et des écueils à éviter pourrait également constituer un livrable de la recherche soutenue par la Mission. À l'issue de la recherche, un dialogue pourra s'engager avec l'administration centrale de la PJJ afin de promouvoir les préconisations ainsi élaborées.

Disciplines et méthodes

Cet appel à projets est ouvert à des équipes pluridisciplinaires de chercheurs spécialistes du travail, susceptibles de mêler les disciplines suivantes : sociologie, psychodynamique, ergonomie, psychologie, psychiatrie et pédopsychiatrie, etc. L'équipe ainsi constituée pourrait s'appuyer sur des ressources externes telles que l'ANACT, les CHSCT, la médecine ou l'inspection du travail.

Des monographies de services ou d'établissements, suivant le déroulement de l'activité des professionnels au jour le jour, sur l'amplitude de la journée, pourraient être réalisées et restituées auprès de professionnels afin de susciter des discussions et des validations élargies. Des travaux ayant déjà été produits sur les centres éducatifs fermés (CEF), il conviendra également de s'intéresser à d'autres modalités de prise en charge et d'autres types de structures d'hébergement (établissements de placement éducatif, foyers d'action éducative, etc.) et de porter attention au milieu ouvert, hors établissements (services éducatifs de milieu ouvert (Semo), etc.). Le secteur associatif habilité (SAH) devra faire l'objet d'autant d'attention que le secteur public *stricto sensu*.

Tant l'observation *in situ* que la conduite d'entretiens approfondis, individuels ou collectifs (« focus groups ») avec les professionnels sur la base du volontariat, pourront être envisagés. La conjugaison de différentes méthodes serait appréciée.

Quelques références

Cindy Duhamel, Dominique Duprez, Elise Lemercier, « Analyse de La délinquance des filles mineures et de leur prise en charge », rapport pour La Mission de Recherche Droit et Justice, mai 2016.

Catherine Lenzi et Philip Milburn, « Les centres éducatifs fermés. La part cachée du travail éducatif en milieu contraint. Une approche ethnographique des Centres éducatifs fermés de la région Rhône-Alpes, rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice, janvier 2015.

Catherine Lenzi, Bernard Pény., (dir.), « L'ordre éducatif recomposé. L'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice », rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice, décembre 2015.

Dejours Christophe (dir.), *Conjurer la violence. Travail, violence et santé*, Petite Bibliothèque Payot, 2017.

Thomas Falchun, Thierry Terret, Luc Robène, L'habitus professionnel spécifique aux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, *Déviance et société*, 2016/1 (Vol. 40).

Philip Milburn, Quelle justice pour les mineurs ? - Entre enfance menacée et adolescence menaçante, 2009, ERES.

Manuel Palacio, Intervenir auprès des mineurs - La justice des enfants perdus, La découverte, 2006.

Nicolas Sallée, « Les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse à l'épreuve de l'évolution du traitement pénal des jeunes délinquants », *Champ pénal*, Vol. VII | 2010.

Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, coll. « Cas de figure », 2016.